

#### CONVOCATION DE LA REUNION DU CONSEIL DE POLICE

Le Collège de Police de la zone de police Sambreville-Sombreffe a l'honneur de convoquer les membres du Conseil de Police qui aura lieu le 17 juin 2022 à 18h00 à l'administration communale de Sambreville – salle des mariages, Grand Place à 5060 Sambreville

#### Ordre du Jour

#### Séance publique

- 1. Démission et installation d'une nouvelle conseillère
- 2. Arrêté du Gouvernement Provincial de Namur : Approbation de la modification budgétaire n°1/2022 de la zone de police 5307 SAMSOM
- 3. Budget 2022 : Investissements inférieurs à 30.000,00 euros HTVA
- 4. Marché « Financement »
- 5. Vente patrimoine
- 6. Cadre opérationnel : Appel à la mobilité 2022-03
- 7. Rapport d'activité 2021
- 8. Approbation du procès-verbal du 1er avril 2022 : séance publique

#### Séance à huis clos

- 9. Approbation du procès-verbal du 1er avril 2022 : séance à huis clos
- 10. Cadre Opérationnel : Prestation de serment
- 11. Cadre Opérationnel : Accident de travail : Absence de rente
- 12. Nouvel Hôtel de Police : suivi

La secrétaire de zone,

Nathalie SACRE.

Jean-Charles LUPERTO.

Le Président



#### OBJET N°1

Démission et installation d'une nouvelle Conseillère de Police

La démission de Madame Valérie TOUSSAINT a été actée lors du Conseil Communal de Sombreffe en date du 21 avril 2022.

Madame TOUSSAINT n'avait pas de suppléants.

Le Conseil Communal de Sombreffe, en sa séance du 2 juin 2022, a désigné Madame Valérie THAENS afin de remplacer de Madame TOUSSAINT en tant que conseillère de police.

Il est demandé à Madame THAENS de prester serment en qualité de conseillère de police.

"Je jure fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge".

#### PROVINCE DE NAMUR

Arrondissement de NAMUR

#### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 21 avril 2022



ADMINISTRATION COMMUNALE

SOMBREFFE 5140

Tél.: 071/82.74.13

Fax.: 071/82.74.40

Présents:

E. BERTRAND, Bourgmestre-Président

P. MAUYEN, J. BURTAUX, B. PLENNEVAUX, L. HENNE-DOUMONT, Echevins

B. VANDENSCHRICK, Président du CPAS

P. LECONTE, P. RUQUOY, C. KEIMEUL-PUTTENEERS, L. GAGGIOLI, D. HALLET, M.C. LEEMANS-BEELEN, L. TOURNEUR-MERCIER, B. HAINAUT, A. BOLLY, E. VAN POELVOORDE, F. HALLEUX, M. LALOUX, V.

TOUSSAINT, Conseillers communaux

T. NANIOT, Directeur général

SERVICE : DIRECTION GÉNÉRALE V/correspondant: Ingrid Charue

Le Conseil communal,

#### Objet : Démission d'une Conseillère communale

En séance publique,

Vu le courrier adressé en date du 29 mars 2022 par Madame Valérie TOUSSAINT domiciliée Place de Mont 8 à 5140 Sombreffe, présentant sa démission en qualité de Conseillère Communale;

Attendu que rien ne s'oppose à cette démission;

Vu les dispositions légales et réglementaires en la matière et particulièrement l'article L1122-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Le Conseil communal,

PREND ACTE, à l'unanimité:

De la démission de Madame Valérie TOUSSAINT en qualité de Conseillère Communale.

Par le Conseil,

Le Secrétaire,

(s) Thibaut NANIOT

Le Président,

(s) Etienne BERTRAND

Pour expédition conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Thibaut NANIOT



Etienne BERTRAND

#### PROVINCE DE NAMUR

Arrondissement de NAMUR

#### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 02 juin 2022



ADMINISTRATION COMMUNALE

SOMBREFFE 5140

> Tél.: 071/82.74.13 Fax.: 071/82.74.40

Présents:

E. BERTRAND, Bourgmestre-Président

P. MAUYEN, J. BURTAUX, B. PLENNEVAUX, L. HENNE-DOUMONT, Echevins

B. VANDENSCHRICK, Président du CPAS

P. LECONTE, P. RUQUOY, C. KEIMEUL-PUTTENEERS, L. GAGGIOLI, D. HALLET, M.C. LEEMANS-BEELEN, L. TOURNEUR-MERCIER, B. HAINAUT, A. BOLLY, E. VAN POELVOORDE, F. HALLEUX, M. LALOUX, V. THAENS, Conseillers communaux

T. NANIOT, Directeur général

SERVICE: DIRECTION GENERALE V/correspondant: Ingrid Charue

Le Conseil communal,

Objet : Affaires Générales : Conseil de police - Représentation - Modifications - Désignation

En séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-30;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications et notamment son article 19;

Vu l'AR du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque conseil communal;

Vu la circulaire ministérielle relative à l'élection et à l'installation des conseillers de police du 13/11/2018; Vu la délibération du Conseil communal du 03/12/2018 désignant, pour notre Commune, les membres du Conseil de police pour la Zone SAMSOM;

Considérant qu'en séance du 2 mars 2021, le Conseil Communal a désigné Mme Toussaint comme conseillère de police en remplacement de Mme Delporte, démissionnaire de son mandat de Conseillère Communale ; Vu la démission de Mme Valérie Toussaint de son mandat de Conseillère Communale acté par le Conseil communal en sa séance du 21 avril 2022;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Madame Valérie Toussaint qui, en perdant sa qualité de conseillère communale, met fin de plein droit à son mandat de membre du conseil de police;

Considérant que Madame Toussaint ne disposait pas de suppléance au conseil de police;

Considérant que conformément à l'article 19 de la Loi organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux : "Lorsqu'un membre effectif cesse de faire partie du conseil de police avant l'expiration de son mandat et qu'il n'a pas de suppléants, tous les conseillers communaux encore en fonction qui avaient signé la présentation du membre à remplacer, peuvent présenter ensemble un candidat membre effectif et un ou plusieurs candidats suppléants. Dans ce cas, ces candidats sont proclamés élus, les candidats suppléants l'étant dans l'ordre de leur présentation":

Considérant la lettre de candidature pour Mme Valérie THAENS présentée par les Conseillers du groupe ECOLO;

Considérant que Mme Valérie THAENS ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité pour exercer le mandat de conseillère de police;

Le Conseil communal,

PROCLAME, à l'unanimité :

Article 1er:

L'élection de Mme Valérie THAENS en tant que Conseillère de police.

De transmettre copie de la présente délibération au Président du Conseil de police, et au Collège provincial.

Par le Conseil,

Le Secrétaire,

Le Président,

(s) Thibaut NANIOT

(s) Etienne BERTRAND

Pour expédition conforme,

Le Directeur général.

Thibaut NANIOT

Le Bourgmestre,

Etienne BERTRAND



## 17 juin 2022

### OBJET N°2

Arrêté du Gouvernement Provincial de Namur : Approbation de la modification budgétairte n°1/2022 de la zone de police 5307 - SAMSOM

Il est porté à votre connaissance l'Arrêté du Gouverneur de la Province de Namur du 12 mai 2022.

## Service Public Fédéral Intérieur GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE NAMUR

Service Sécurité civile

Palais provincial - Place Saint Aubain, 2 - 5000 NAMUR - Tél. : 081/25.68.76

Objet : Approbation des modifications budgétaires n°1/2022 de la zone de police 5307 – SAMSOM

#### Le Gouverneur de la Province de Namur,

Vu la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'Arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police ;

Vu l'Arrêté royal du 5 juillet 2010 modifiant l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police ;

Vu la Circulaire ministérielle PLP n°61 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2022 à l'usage des zones de police ;

Vu la délibération, entrée en nos services en date du 29 avril 2022, du Conseil de Police en sa séance du 1 avril 2022, votant les modifications budgétaires 1/2022 de la zone de police SAMSOM

Considérant que toutes les inscriptions budgétaires respectent les dispositions légales ;

#### ARRÊTE:

#### Article 1er:

La délibération du Conseil de police votant les modifications budgétaires n°1 de la zone de police 5307 – SAMSOM pour l'exercice 2022 est approuvée.

Le budget ordinaire de la zone est fixé à 9.760.426,96 euros en recettes et à 9.760.426,96 euros en dépenses, soit en en équilibre budgétaire.

Le budget extraordinaire de la zone est fixé à 12.562.670,00 euros en recettes et à 12.562.760,00 euros en dépenses, soit en équilibre budgétaire.

#### Article 2:

Une expédition conforme du présent arrêté sera transmise :

Par recommandé, pour disposition : à Monsieur le Président de la zone de police SAMSOM



Namur, le 17.05. 2022

Le Gouverneur,

Pour expédition conforme, Le fonctionnaire délégué,

EFFRASNE

Chef de Service

D. MATHEN

En vertu de l'article 73 de la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, le Conseil de police dispose d'un délai de 40 jours, à compter du lendemain de sa notification, pour exercer un recours contre le présent arrêté, auprès de la Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité - SPF Intérieur, Direction Générale Sécurité et Prévention, Direction Gestion Policière, 76 Boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles.



## 17 juin 2022

#### OBJET N°3

Budget 2022 : Investissements inférieur à 30.000,00 euros HTVA

#### 3.1. Maintenance bâtiments

Stores pour le service appui

Estimation: 2.000,00 euros.

Budget disponible: 2.000,00 euros.

#### 3.2. Mobilier

Chaises de bureau

Estimation: 5.000,00 euros.

Budget disponible: 8.808,98 euros.

#### 3.3. Matériel informatique

15 smartphones

PC portables, écrans et petits matériels informatiques

Estimation: 27.000,00 euros.

Budget disponible: 45.553,11 euros.

#### 3.4. Moto

• 1 moto

Estimation: 15.000,00 euros.

Budget disponible: 15.000,00 euros.

#### 3.5. Véhicules

· Aménagement véhicule observation

Estimation: 30.000,00 euros.

Budget disponible: 30.000,00 euros.

#### 3.6. Machines et matériels d'équipement

Boulonneuse

Desserte à outils

Matériel pour le radar

Estimation: 30.000,00 euros

Budget disponible: 45.000,00 euros

#### 3.7. Armement

Munitions armes collectives

Estimation: 6.000,00 euros

Budget disponible: 14.325,44 euros.

#### 3.8. Tenues spécifiques

• Équipements motos

Estimation: 15.000,00 euros.

Budget disponible: 20.000,00 euros.



## 17 juin 2022

## OBJET N°4

Marché « Financement »

Il est demandé au Conseil de Police d'approuver le marché « financement » pour le nouvel hôtel de police.



## 17 juin 2022

## OBJET N°5

Vente de patrimoine

Il est demandé au Conseil de Police de déclasser 4 odomètres.



## 17 juin 2022

#### OBJET N°6

Cadre Opérationnel : Appel à la mobilité 2022-03 et/ou 2022-04

Il est demandé au Conseil de Police d'approuver l'appel à la mobilité 2022-03 et/ou 2022-04 pour :

- 1 cadre de base au service proximité
- 1 cadre moyen au service enquête et recherches sous réserve.

Pour le cadre de base du service proximité, la commission de sélection sera la suivante :

- · Le Chef de Corps;
- Le responsable du service proximité ou son adjoint;
- Le responsable du service Appui Opérationnel ou son adjoint;
- La directrice du personnel et de la logistique, ou son adjointe, pour la secrétaire de la Commission de Sélection .

Pour le cadre moyen du service enquête et recherche, la commission de sélection sera la suivante :

- Le Chef de Corps;
- Le responsable du service enquête et recherche ou son adjoint;
- Un responsable du service enquête et recherche d'une zone voisine ou à défaut le responsable du service Appui ou son adjoint;
- La directrice du personnel et de la logistique, ou son adjointe, pour la secrétaire de la Commission de Sélection.



OBJET N°7

Rapport d'activité 2021



## OBJET N°8

Approbation du procès-verbal du 1er avril 2022 : Séance Publique



### OBJET N°9

Approbation du procès-verbal du 1er avril 2022 : Séance à Huis Clos



#### OBJET N°10

Cadre opérationnel et CALOG : Prestation de serment

#### CALOG

- Monsieur Xavier BRICHART ICT
- · Monsieur Eric LAFINEUR Ouvrier

#### Service Proximité

• L'inspectrice Principale Geneviève GEORIS

#### Service Interventions

- L'inspecteur Nicolas CEDER
- L'inspecteur Olivier DEMOULIN
- L'inspecteur Colin DREZE
- L'inspecteur Maxime MICHEL
- L'inspecteur Brandon PILLET
- L'inspecteur Cédric VAN STICHEL



## 17 juin 2022

#### OBJET N°11

Cadre opérationnel : Accident de travail : Absence de rente

Il est demandé au Conseil de Police de prendre acte des absences de rente pour les accidents de travail suivants :

- 28/10/2021 : Inspecteur David ALEXIS
- 08/11/2021 : Inspecteur Sébastien WILLEMS.



## OBJET N°12

Nouvel Hôtel de Police : Suivi